

Réunion du conseil municipal

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHEZY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAIVRE DUBOZ Xavier, Maire, à la salle du conseil de Chézy en suite de la convocation faite le 11 avril 2025 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers présents : Xavier FAIVRE-DUBOZ - Jean-Marc DERRE - Marie-Françoise METENIER - Michaël RUFFIER - Patrick SANTIANA - Laure SOULIER - Amandine PEJOUX - Julie BUSSET - Nadège MARONNAT

Conseillers absents ayant donné pouvoir : Pierre CHASSIN ayant donné pouvoir à Xavier FAIVRE-DUBOZ - Arnaud LESAGE ayant donné pouvoir à Patrick SANTIANA.

Conseillers absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Françoise METENIER.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2025
- 2) Délibération approuvant un avenant au contrat RCVCB.
- 3) Délibération approuvant le plan financier, les devis, les demandes de subventions au titre du contrat RCVCB.
- 4) Délibération portant validation d'un devis pour de la réfection de voirie et demande de subventions.
- 5) Délibération approuvant la demande de Dispositif de Solidarité Départementale
- 6) Délibération approuvant la demande de fond de concours de Moulins Communauté

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut débuter.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 04 avril 2025.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal en date du 4 avril 2025.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

N° de la délibération : 03.076.2025/14

Objet : Avenant au contrat « Reconquête centre-ville centre bourg »

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'action prévue en 2025 au contrat « Reconquête centre-ville centre bourg »

Considérant la possibilité de demander un avenant à ce contrat

Considérant la nécessité de nettoyer et repeindre la façade coté RD des logements « La Forge »

Considérant l'estimation de ces travaux, le budget de l'action reste inchangé soit 102 379 euros HT

Considérant que le périmètre d'action est respecté

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la modification de la fiche action 2025 (en annexe 1)
- D'approuver le plan de financement inchangé
- De solliciter l'élaboration d'un avenant au contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur l'année 2025,
- D'approuver le plan d'actions suivant et tel qu'il figure en annexe 2 :
 - 2025 : Réhabilitation du logement au-dessus de l'auberge et logement « la Forge ».
- Autorise M. Le Maire à signer l'avenant au contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

M. Le Maire rappelle le contrat RCVCB et explique la raison de cet avenant. En effet la rénovation de la façade des logements de la forge entre dans le périmètre du contrat RCVCB. Suite à cet avenant, la rénovation de la façade pourra être subventionné au titre du contrat RCVCB par le Département.

N° de la délibération : 03.076.2025/15

Objet : Plan de rénovation du logement de l'Auberge Ozon, de la façade « La Forge » dans le programme RCVCB « Plan de financement pour dossier de subventions »

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'action prévue en 2025 au Contrat « reconquête centre-ville centre-bourg »

Considérant la nécessité de rénover le logement au-dessus de l'auberge Ozon, de créer un plafond coupe-feu entre l'auberge et le logement, de nettoyer et repeindre la façade coté RD des logements « La Forge »

Considérant le programme « Reconquête centre-ville centre-bourg »

Considérant le dispositif du Conseil Départemental,

Considérant la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de ce dispositif,

Le montant estimatif de cette action, s'élève à 102 378,73 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (Detr)	7 645,52 € (7,47 %)
Département	58 726 € (57 %)
Moulins Communauté	15 531,46 € (15,17 %)
Autofinancement	20 475,75 € (20 %)
TOTAL HT	102 378,73 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

D'adopter l'inscription de cette action pour un montant HT de 102 378,73 €

D'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

D'autoriser M. Le Maire :

à solliciter toutes les subventions inhérentes au financement de ce projet,

à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,

D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2025.

M. Le Maire donne lecture des dépenses prévues dans ce plan de financement, et des entreprises retenues. La nécessité du diagnostic amiante est à prendre en compte vu l'antériorité des derniers travaux importants réalisés (1996). Le conseil municipal approuve la nécessité des travaux présentés.

N° de la délibération : 03.076.2025/16

Objet : Acceptation de devis pour la rénovation du logement au-dessus de l'auberge Ozon

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'action prévue en 2025 au Contrat « reconquête centre-ville centre-bourg »

Considérant la nécessité de rénover le logement au-dessus de l'auberge Ozon, de créer un plafond coupe-feu entre l'auberge et le logement, de nettoyer et repeindre la façade coté RD des logements « La Forge »

Considérant le programme « Reconquête centre-ville centre-bourg »

Après réception et étude par la commission de travaux de différent devis, la proposition est de retenir les devis de l'entreprise SARL JL Finitions -JL Menuiserie 26 rue du Cerf-Volant 03000 Moulins :

Pour un montant de 17 579 euros HT pour la réalisation d'un plafond coupe-feu

Pour un montant de 37 191 euros HT pour la réalisation de la plâtrerie, peinture.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

- D'accepter les devis de la SARL JL Finitions -JL Menuiserie 26 rue du Cerf-Volant 03000 Moulins :
Pour un montant de 17 579 euros HT pour la réalisation d'un plafond coupe-feu
Pour un montant de 37 191 euros HT pour la réalisation de la plâtrerie, peinture.
- D'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,

D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2025.

N° de la délibération : 03.076.2025/17

Objet : Plan de financement d'investissement en travaux de voirie et demande de subvention.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les projets d'investissement retenus concernant la réfection de la voirie.

Considérant l'état de certaines voies communales,

Considérant la nécessité d'entretien de ces voies,

M. Le Maire propose, après étude de la commission travaux, la réfection de la voirie concomitante avec des travaux de curage et d'arasage sur plusieurs zones de voiries communales identifiées, à savoir :

- Maison Neuve /les Bernards
- Les Cheminées
- St-Antoine

- Lisa
- Les Chignaux
- Carrefour RD 105-RD 481

Considérant le dispositif du Conseil Départemental,

Considérant la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de ce dispositif,

Le montant estimatif de cette action, s'élève à 85 169,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Département	25 550,70 € (30%)
Autofinancement	59 618,30 € (70 %)
TOTAL HT	85 169,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

D'adopter l'inscription de cette action pour un montant HT de 85 169,00 €

D'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

D'autoriser M. Le Maire :

à solliciter toutes les subventions inhérentes au financement de ce projet,

à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,

D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2025.

M. le Maire présente les travaux de voirie retenue par la commission en détaillant les devis retenus. M. Le Maire fait part de la nécessité de sécuriser l'accotement au niveau du virage sur le carrefour de la RD 481 et RD 105. Le curage des fossés est prévu dans les zones de travaux.

N° de la délibération : 03.076.2025/18

Objet : Acceptation de devis de réfection de voirie

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'investissement retenus concernant la réfection de la voirie.

Considérant l'état de certaines voies communales,

Considérant la nécessité d'entretien de ces voies,

Après réception et étude par la commission de travaux de différent devis, la proposition est de retenir le devis de l'entreprise SAS ADN Travaux publics, ZA Le Larry 03400 Toulon sur Allier, pour un montant de 73 729,00 euros HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

- D'accepter le devis l'entreprise SAS ADN Travaux publics ZA Le Larry 03400 Toulon sur Allier pour un montant de 73 729,00 euros HT.
- D'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,
- D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2025.

N° de la délibération : 03.076.2025/19

Objet : Sécurisation entrée de bourg, demande de subvention « Amende de police »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de sécuriser l'entrée du bourg coté Lusigny et Chevagnes pour les usagers,

Considérant le carrefour de la RD 105 et RD 481 situé en agglomération,

Considérant l'avis de l'UTT,

Considérant la nécessité de sécuriser les usagers tant véhicules que cyclistes,

Vu l'état de la chaussée déformée et son affaissement qui entraine une stagnation d'eau et un risque de glissade,

Considérant la dégradation de l'accotement dans le virage RD 105 - RD 481 et la présence d'une bouche béton qui ressort avec un coté saillant présentant un risque d'éclatement de pneu pour les usagers et un risque de chute pour les cyclistes,

M. Le Maire propose, après étude de la commission travaux, la rénovation complète de cette zone avec réfection de chaussée, stabilisation de l'accotement, pose de bordures afin de sécuriser le virage situé en agglomération RD 105 – RD 481,

Considérant le dispositif d'Amende de police,

Considérant la possibilité de déposer une demande de subvention au titre de ce dispositif,

Le montant estimatif de cette action, s'élève à 3 440,00€ HT.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Etat (Amende de police)	1 376,00 € (40%)
Conseil Départemental	1 032,00 € (30%)
Autofinancement	1 032,00 € (30 %)
TOTAL HT	3 440,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. Le Maire décide :

D'adopter l'inscription de cette action pour un montant HT de 3 440,00 €

D'approuver le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus,

D'autoriser M. Le Maire :

à solliciter toutes les subventions inhérentes au financement de ce projet,

à effectuer toutes les démarches et signer tout document en ce sens,

D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2025.

M. Le Maire demande le report des points 5 et 6, prévus à l'ordre du jour, au prochain conseil.

Les membres du conseil, présents et représentés, accepte ce report à l'unanimité.

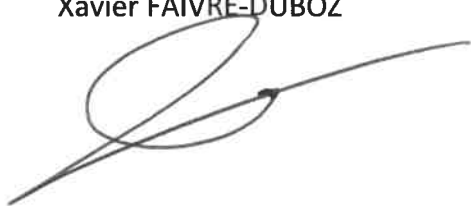
Questions diverses :

- Sécurité : M. Le Maire fait part qu'un aménagement du pont Ozon en sorti de bourg pourrait être réfléchi créer un passage sécurisé, plus large, pour les piétons et poussettes. Un test pourra être effectué par L'UTT avec la pose de balise, un sens prioritaire venant du bourg pourrait être institué. M. Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de réaliser ce test prochainement.
- Départ de Chantal BRICHET : En raison du départ à la retraite, une offre d'emploi va être diffusé pour un poste d'agent technique de 8 heures par semaine. Cet agent aura en charge la gestion des salles et le manage des bâtiments communaux.
- Lotissement « Les Chaumes Blanches » : A ce jour deux réservations sont signées pour les lots 6 et 7. Les demandes de permis de construire vont être déposés rapidement en mairie.
- Comité des fêtes : Le comité organise un Chézy Lanta le 10 mai 2025, la commune offre une coupe et des boussoles porte clés
- Inauguration du 11 juillet 2025 : Une réunion préparatoire est prévue le 23 mai à 20h30 pour les élus qui veulent contribuer à cette organisation. La liste des invités officiel est dressée, cette inauguration sera ouverte à tous les habitants de Chézy.
- Un jour une commune : Film proposé par Moulins Communauté pour présenter les communes, pour Chézy ce film sera tourné le 11 juillet 2025.
- Travaux : Une réunion de chantier aura lieu avec tous les artisans concernés par les travaux de rénovation du logement. Cette réunion aura lieu le 13 juin 2025 à 9h30.
- Fibre : Les secteurs Les Gardes, grand Malnot, petit Malnot vont être éligibles. Les habitants intéressés seront prévenus afin qu'ils puissent faire leur demande

rapidement et ainsi pousser Orange à réaliser les études sur les travaux à réaliser pour les branchements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

M. Le Maire,
Xavier FAIVRE-DUBOZ

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire de séance
Marie-Françoise METENIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a long horizontal stroke at the bottom.